

## Conseiller(e) sécurité-prévention

### Avis de vacance

<b>Catégorie</b>	4, chargé d'administration
<b>Filière</b>	Administrative
<b>Modalités</b>	Poste à pourvoir par voie de mutation ou de recrutement interne ou externe en CDI
<b>Affectation</b>	Pantin (inter région Centre-Ile-de-France)
<b>Candidature avant le</b>	7 décembre 2015

---

#### Contexte

L'institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), établissement public administratif créé par la loi du 17 janvier 2001, a pour mission de mettre en œuvre les prescriptions de l'Etat en matière de diagnostics et de fouilles archéologiques, d'assurer l'exploitation scientifique et la diffusion de résultats, de concourir à l'enseignement, la diffusion culturelle et la valorisation de l'archéologie.

L'institut, organisé en huit directions interrégionales et d'un siège, s'est doté de directions de projet spécifiques, et dispose, afin d'assurer sa mission, d'un effectif de 2000 agents et d'un budget de plus de 160 millions d'euros.

L'Inrap est organisé en directions interrégionales qui lui permettent d'intervenir au plus près de l'aménagement du territoire. L'inter-région regroupe les régions Centre et Ile de France ; son siège est situé à Pantin. L'équipe fonctionnelle de l'inter-région est composée d'une équipe administrative et d'appui, de deux assistantes techniques régionaux en charge de la logistique des chantiers de fouille et du conseiller sécurité prévention.

Le conseiller sécurité/ prévention est également rattaché(e) fonctionnellement à l'ingénieur sécurité prévention (ISP), placé(e) auprès du directeur général.

#### Mission

Placé auprès du directeur interrégional, le/la conseiller(e) sécurité prévention s'assure du déploiement des règles d'hygiène et de sécurité et veille à leur mise en œuvre au niveau interrégional plus particulièrement sur les chantiers d'archéologie préventive.

Le/la CSP assiste et conseille le directeur interrégional dans la définition, la mise en place et le suivi du déploiement de la politique de prévention des risques professionnels pour la sécurité et la santé au travail définie pour l'établissement en lien avec la politique de prévention arrêtée par la direction de l'établissement. Il/elle coordonne et anime le réseau des « assistants de prévention » au niveau local.

## **Fonctions et activités**

### **Le/la conseiller(e) sécurité prévention identifie et analyse les conditions de sécurité et de santé au travail au sein de la direction interrégionale :**

Il/elle réalise des visites de terrain ou de postes de travail (visites des implantations territoriales, visites des opérations archéologiques, visites des lieux de travail selon les besoins) ;

Il/Elle analyse et exploite le registre santé et sécurité au travail de l'inter-région (tableau de suivi des registres santé et sécurité au travail, exploitation des annotations, synthèse, etc.) ;

Il/Elle participe aux analyses des accidents / incidents et maladies professionnelles, avec les membres du CHSCT spécial ;

Il/Elle participe aux enquêtes administratives faisant suite aux éventuels signalements de dangers graves et imminents ;

Il/Elle s'assure que la coordination des entreprises extérieures intervenantes sur les implantations territoriales est mise en place au travers notamment de l'aide à la rédaction des plans de prévention ;

Il/Elle exploite, avec les autres acteurs (internes/externes) de prévention, les rapports de pollution des opérations archéologiques ;

Il/Elle est informé par les gestionnaires du personnel des restrictions médicales prescrites par les médecins de prévention, et participe à la recherche de solutions pour l'aménagement des postes.

Il/Elle fait partie des acteurs de prévention des risques psycho sociaux.

Il/ Elle participe en tant que membre de droit aux CHSCT Spéciaux. Dans ce cadre, il/elle peut préparer certains dossiers qui seront présentés, il/elle est amené(e) à déployer des actions prises lors de cette instance et en rendre compte à son Président, il/elle peut participer aux visites des locaux de travail et/ou de chantier du CHSCT Spécial.

### **Le/la conseiller(e) sécurité prévention développe les dispositifs de prévention :**

Il/Elle recense les besoins et détermine les commandes relatives aux équipements de protection individuelle (EPI) ;

Il/Elle recense les besoins et détermine les commandes d'équipements spéciaux ;

Il/Elle veille à la diffusion du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et transmet à l'ISP les propositions éventuelle d'évolution du document ;

Il/Elle propose à la signature du directeur interrégional des notes d'informations relatives à la sécurité et à la santé au travail.

### **Le/la conseiller(e) sécurité prévention propose des améliorations de l'organisation et de l'environnement de travail :**

Il/Elle conseille le directeur interrégional et d'une manière générale l'ensemble de l'encadrement de la direction ;

Il/Elle contribue à l'élaboration du montage des opérations complexes ;

Il/Elle contribue, avec les assistants techniques (régionaux), à la préparation des chantiers et au respect des règles de sécurité ;

Il/Elle participe à la production du programme interrégional de prévention des risques et au recueil des besoins en formation relevant du domaine sécurité et santé au travail.

**Le/la conseiller(e) sécurité prévention fait observer le respect de la mise en œuvre des dispositifs de prévention :**

Il/Elle contrôle sur le terrain le respect des règles de sécurité et de santé au travail dans le cadre de ses visites ;

Il/Elle suit les tableaux de contrôle des vérifications périodiques réglementaires ;

Il/Elle répond aux questions et demandes d'expertise émanant des assistants de prévention locaux.

**Le/la conseiller(e) sécurité prévention développe la connaissance des problèmes de sécurité et santé au travail et des dispositifs de prévention associés :**

Il/Elle contribue à la formation, l'information et la sensibilisation, des agents ;

Il/Elle tient à jour un tableau de bord des indicateurs santé sécurité de la direction interrégionale ;

Il/Elle collabore avec les médecins de prévention pour l'élaboration et la mise à jour de la fiche des risques professionnels ;

Il/Elle participe à la veille technologique et réglementaire ;

Il/Elle mutualise les informations et anime le réseau des assistants de prévention locaux ;

Il/Elle recueille les informations nécessaires en vue d'études réalisées au niveau national.

Poste ouvert en catégorie 4 de la filière administrative de l'Inrap, à pourvoir par voie de mutation ou par recrutement interne ou externe en CDI. Les titulaires de la fonction publique peuvent être recrutés sur ce poste par la voie du détachement.

Le travail lié à la fonction est partagé entre des activités de bureau et de terrain (nombreux déplacements sur tous les chantiers de la circonscription).

Les horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des activités de service (accidents/incidents, visites de chantier, réunions, etc.).

**Niveau de diplôme requis :**

- licence ou diplôme équivalent ; ou
- diplôme universitaire de technologie / brevet de technicien supérieur ou diplôme équivalent recevable et deux années d'expérience professionnelle minimum dans des fonctions similaires.

Les diplômes auront été obtenus de préférence dans un domaine technique (hygiène et sécurité ou BTP).

**Compétences et expérience requises :**

- sens de l'analyse, de l'organisation
- qualités pédagogiques
- sens de l'écoute et de la communication
- réactivité et capacité à proposer et prendre des décisions
- de bonnes capacités rédactionnelles

Le permis de conduire B est indispensable.

Mobilité géographique nécessaire compte tenu des déplacements prévus.

**Candidature**

Les candidats sont invités à adresser leurs candidatures (CV, lettre de motivation) **au plus tard le 7 décembre 2015** inclus à Benoît Lebeaupin, Directeur des ressources humaines de préférence par courriel à l'adresse suivante : [service-recrutement@inrap.fr](mailto:service-recrutement@inrap.fr) ou par courrier à Inrap, 7 rue de Madrid CS 50008 75381 PARIS CEDEX 08.